L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 MAI 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 15 MAI.

CUBA.—QUESTION DES COLONIES.

Le *Heraldo* du 4 avril dément dans les termes suivants les bruits qui prêtaient au gouvernement espagnol l'intention de négocier la cession de l'île de Cuba aux Etats-Unis:

"Un correspondant que le *Times* a à Paris, et qui paraît s'occuper beaucoup des affaires d'Espagne, a écrit dernièrement à ce journal deux lettres où il assure que la mission confiée au comte de Mirasol a pour objet de vendre l'île de Cuba aux Etats-Unis, dans le cas où le général trouverait que ce désir a prévalu dans l'opinion publique.

"Comme cette nouvelle commence à se généraliser en Angleterre, nous devons la démentir une fois pour toutes de la manière la plus formelle. Il est faux que de pareilles instructions aient été données au comte de Mirasol, et d'un autre côté, non seulement nos lois prohibent toute cession ou vente de territoires appartenant à la monarchie, mais le gouvernement actuel, comme tous les gouvernemens espagnols, sera toujours disposé à faire les plus grands sacrifices et les plus grands efforts pour défendre l'île de Cuba autant contre toute espèce d'agression extérieure, que contre toute tentative intérieure qui tendrait à la séparer de la métropole."

N'en déplaise au journal de Madrid, nous ne serions nullement étonnés que le général Mirasol fût chargé de négocier la cession de l'île de Cuba aux Etats-Unis. Nous comprenons l'honorable susceptibilité qui a dicté les lignes précédentes, nous comprenons ce desaveu éclatant, mais nous savons aussi que la raison d'état est souvent plus forte que les généreuses inspirations du patriotisme. Il n'y a pas de déshonneur à céder un pays lorsqu'il est prêt à vous échapper; il n'y a pas de honte surtout à élever une colonie à la dignité de peuple libre et indépendant en l'incorporant à une grande nation. La France n'a-t-elle pas cédé la Louisiane aux Etats-Unis? Les colons français, devenus citoyens américains, ont-ils voué à l'exécration le gouvernement qui les avait placés sous la tutelle de la République de Washington et de Franklin?

Quoiqu'en dise le *Heraldo*, les lois espagnoles ne prohibent pas la cession de territoires appartenant à la monarchie. La Louisiane avant d'appartenir une seconde fois aux Français était une colonie espagnole. Il y a de ces nécessités fatales auxquelles les gouvernemens pas plus que les individus ne sauraient se soustraire, et tous les raisonnemens du monde n'empêcheront pas la realisation d'un évènement commandé par la loi de nature ou les desseins de la Providence.

Ces reflexions ne s'appliquent pas spécialement à Cuba. Que le gouvernement espagnol ait songé ou non à céder cette île aux Etats-Unis, nous n'en savons rien et ce n'est pas là ce dont il s'agit. Nous maintenons seulement que la chose n'est pas impossible, qu'elle n'est pas interdite par les lois espagnoles, qu'elle ne blesserait pas plus la fierté castillane que la cession de la Louisiane n'a blessé la susceptibilité et l'honneur national de la France, et qu'enfin il se peut fort bien que le comte de Mirasol ait reçu la mission que lui attribue l'opinion publique en Europe et en Amérique.

L'Espagne doit avant tout veiller à ses intérêts. Si elle prévoit que sa colonie, par la force même des choses, doit lui échapper un jour, faut-il s'étonner qu'elle cherche à s'indemniser d'avance d'une perte inevitable? Nous ne disons pas que le gouvernement espagnol ait cette conviction, mais les circonstances ne sont-elles pas de nature à la lui inspirer? Que l'expédition qui depuis quelque temps tient en émoi tous les esprits echoue devant la fermeté des autorités cubanaises, ce premier coup de main ne sera-t-il pas suivi de nouvelles tentatives? N'est-il pas évident qu'un parti riche et puissant veut l'indépendance de Cuba? La tranquillité de ce pays ne sera-t-elle pas désormais perpetuellement compromise? Dire le contraire serait récuser les enseignemens de l'histoire. Donc, il ne serait pas surprenant que l'Espagne, affaiblie par ses dernières luttes intestines, renonçât à une lutte que le mauvais état de sa marine ne lui permettrait pas de soutenir avec avantage.

Voilà pourquoi, nous le répétons, la cession de Cuba peut entrer dans les vues de l'Espagne. Mais cette île, bien entendu, ne sera cédée qu'à la dernière extrémité. Aussi le comte de Mirasol se dirige-t-il d'abord à la Havane avec plusieurs fregates et un certain nombre d'excellentes troupes. On gardera la colonie aussi longtemps que possible, et lorsque les choses prendront une tournure trop menaçante on négociera. Voilà notre sincère avis. Après cela, nous nous trompons peut-être et il est fort possible que le *Heraldo* ait raison.

Mais nos conjectures, on en conviendra, ne sont pas dénuées de vraisemblance. Il arrive un jour où la colonie la plus fidèle tend irresistiblement à se détacher de la Metropole, comme le fruit mur se détache de l'arbre. Pourquoi? Parce que le peuple se sent fort et qu'il est humilié de la situation qui lui est faite par les gouvernans qu'on lui expédie d'outre-mer. Qu'est-ce que c'est en général que les gouverneurs européens qui president aux destinées des colonies? Des traîneurs de sabre qui le plus souvent n'entendent rien aux affaires, des législateurs ineptes et de pitoyables administrateurs. Or, ces hommes reunissant tous les pouvoirs dans leurs mains, ne tardent pas à exercer un despotisme qui les rend odieux aux colons et qui apprend à ces derniers à confondre dans une haine commune le gouvernement colonial et le gouvernement de la metropole. C'est la seule cause de cette antipathie qui étonne d'abord l'Europeen et qui lui semble inexplicable.

Et puis l'âge viril sonne pour un peuple en tutelle comme pour l'individu. Les colonies ne sont fidèles qu'autant qu'elles sentent la nécessité d'être protegées. Une fois sorties de l'enfance elles aspirent à prendre rang parmi les nations, à se créer un rôle à part, à vivre de la loi commune, à se gouverner elles-mêmes, à se donner leurs propres lois. Ce moment serait-il arrivé pour l'île de Cube? Nous sommes d'autant plus portés à le croire que non seulement elle peut se passer de la protection illusoire de l'Espagne, de son appui moral et materiel, mais qu'elle fournit souvent aux besoins de la caisse royale épuisée.

Dans le siècle où nous sommes, avec les idées politiques qui dominent, avec les progrès qui s'accomplissent chaque jour, avec l'immense developpement que prend l'industrie, avec les puissans moyens d'exploitation que possède le travail et le capital, une colonie de quelque valeur ne peut pas rester longtemps soumise à un gouvernement qu'elle ne voit pas et dont l'existence ne se revèle que par des actes souvent peu populaires. Là dessus il n'y a pas à se faire illusion. Pour conserver une colonie, il faut se l'incorporer, c'est-à-dire détruire la suprématie de la Métropole. Mais est-ce bien possible lorsque toutes les vagues de l'Océan creusent incessamment l'abîme qui sépare les deux pays? Toutes les républiques americaines étaient autrefois des colonies, qu'on se le rappelle. Le Canada appartient encore à une puissance européenne, mais le système colonial y est tempéré par des formes constitutionnelles. Et cependant le Canada s'agite et demande à être annexé à l'Union americaine. Nous étions nous-mêmes autrefois les vassaux de l'Angleterre; aujourd'hui nous sommes presque ses maîtres et il dépend de nous de susciter dans son sein une guerre civile en suspendant nos envois de cotons à Liverpool et à Manchester.

De tout ceci il faut conclure que si l'indépendance de Cuba n'est pas encore proclamée, elle le sera probablement dans un avenir peu éloigné, malgré l'épithète de *siempre fiel* qui lui a été bénévolement appliquée, à moins que le gouvernement espagnol, prévoyant une catastrophe, ne préfère céder l'île aux Etats-Unis moyennant finances, ce qui est non seulement possible mais à notre avis très probable.

Notre opinion sur ce point est donc diamétralement opposée à celle du *Heraldo*, et si le journal de Madrid peut ne pas avoir raison, on conviendra en revanche que nous pouvons fort bien ne pas avoir tort.

CONSECRATION D'UNE SYNAGOGUE—La première synagogue permanente de notre ville a été consacrée hier. La cérémonie a été extrêmement imposante. Le nouveau temple est situé au coin des rues Bourbon et Canal; c'est l'ancienne église presbytérienne connue sous le nom de *Christ Church*. Elle appartenait à M. Judah Touro qui en a généreusement fait don à la congrégation israélite. L'église a été complètement transformée à l'intérieur pour répondre aux exigences du nouveau culte et aujourd'hui la synagogue de la rue du Canal est l'un des plus beaux temples que possède la Nlle-Orléans.

CONSEIL DE LA 1re MUNICIPALITÉ.

Le Conseil de la 1re Municipalité s'est réuni hier soir pour procéder aux nominations. Aussi la foule était-elle grande dans l'enceinte réservée au public, dans les galeries et jusques dans les escaliers.

Tous les aldermen sont présens.

M. Dupré, rapporteur du comité de finances, présente une résolution autorisant le paiement de divers comptes.

M. Fabre propose de différer la nomination des trois commissaires et de renvoyer à l'examen d'un comité la question de savoir s'il ne conviendrait pas de réadopter l'ancienne ordonnance créant sept commissaires. Cette proposition est adoptée par 10 voix contre 6.

Le Conseil passe à l'élection des officiers et commence par le surintendant des écoles publiques. Les candidats sont M. Albert Fabre et M. George W. Harby. M. Albert Fabre reçoit 15 voix et est déclaré élu.

M. Armand Dupré est élu à l'unanimité collecteur des droits sur les navires et les pirogues.

Les autres nominations ont lieu dans l'ordre suivant:

Collecteurs des droits sur les bateaux à vapeur.—M. Rieffel, 10 voix; M. Mariano, 2; M. Martin, 3; 1 voix perdue. M. Rieffel est élu.

Collecteur des taxes sur les marchands, colporteurs, &c—Wm A. Nott est élu à l'unanimité.

Collecteur des taxes sur les cafés. — M. Victor Labatut est élu à l'unanimité.

Premier lieutenant de la garde. — M. Frésus Scheixnaydre est élu à l'unanimité.

Second lieutenant de la garde. — M. Paul Lartigue est élu à l'unanimité.

Gardien de la geole de paroisse. — M. Eu Planchard est élu à l'unanimité.

Médecin de la geole de paroisse.— Le docteur U. Landreaux est élu à l'unanimité.

Député-Voyer—Candidats: MM. J. R. Communy et B. Buisson. M. Communy reçoit neuf voix et est élu.

Commis du Voyer.—M. Clark propose d'abolir la place. Cette motion prévaut par la voix du recorder.

Commissaire de la Halle aux Viandes.—M. F. Lafargue est élu à l'unanimité.

Commissaire du Marché aux Légumes. — M. E. Paltron.

Commissaire de la Halle Tremé.—M. Coulon Jumonville.

Syndic du Bayou St-Jean.—M. Baulieu.

Gardien des épaves.—Michel Durel.

Gardiens des ponts.—M. Torres et M. Landria.

Gardien du Dépôt.—M. Scarès.

Imprimeur.—MM. Magne et Weisse de l'*Abeille*, 12 voix; M. Jérome Bayon, 2; 2 voix perdues. MM. Magne et Weisse sont élus.

Notaire.—M. Joseph Cuvillier.

Premier Avocat.—Candidats: MM. Robert Preaux et Alphonse Canonge. M. Preaux est élu par 9 voix.

Second avocat.—M. C. Morel, est élu par 15 voix.

Ingénieur des water-works.—Candidats: MM. W. Fleming et Charles Smith. M. Fleming a reçu 9 voix et a été élu.

Jardinier.—M. Wood, à l'unanimité.

Encanteur.—M. P. E. Tricou, à l'unanimité.

Surintendant des travaux publics.—M. Calleja, à l'unanimité.

Surintendant des charrettes—M. E. Rabouin.

Forgeron.—M. Pelan, élu par 9 voix.

La nomination des trois charpentiers a été renvoyée.

Paveurs.—C. Gros, L. Owen et A. Brunet.

Sergents du poste principal.—MM. Wilson, Grilné et Poignot.

Caporaux du poste principal—MM. Berniard et Garcia;—*Caporaux du poste Tremé*: MM. Lamothe, Galibardi, Whitman et Whitmore;—*Caporal du poste rue Marais*: M. Charles Bonneval;—*Caporal du poste rue Gallatin*: M. Crévon;—*Caporal du poste du Bayou*: M. Scheixnaydre.

Officiers de police du poste principal.—MM. Aroyo, Riley, Boullosa, Phillips, Gaddy, Brady, Keogh, Delarue, Petit, Gale, Labadie, et Fremaux.

Officiers de la police du jour—Poste de la rue Marais—MM. O'Neil, Nunnery, Léonard et Jeonard—Au poste rue Gallatin, MM. Summers, Fallon, Ladieu et Juan—Au poste Tremé, MM. Peon et Bernard—Au poste du Bayou, MM. Rousseau et Verant.

Après avoir accordé un congé d'absence de quatre mois, à M. Giquel, pour cause de maladie, le Conseil s'ajourne à jeudi prochain.

A la séance d'hier soir du Conseil de la seconde municipalité, lecture a été donnée d'une lettre de M. Samuel J. Peters, dans laquelle il annonce qu'il résigne sa place d'Alderman.

M. Wood—Nous rappellerons à nos lecteurs qu'une liste de souscription en faveur de M. Wood est ouverte dans nos bureaux. Il y a ici une infortune réelle à soulager; que ceux qui s'intéressent au malheur joignent leurs offrandes à celles qui nous ont déjà été remises.

Concert—Mmes Devriès et Bessin devant nous quitter à la fin de la saison théâtrale, ont résolu de donner un concert d'adieu auquel elles convient la population artistique de notre ville. Nous reviendrons sur cette solennité lorsque le programme sera publié.

Assurances sur la vie—Les avantages de l'assurance sur la vie commencent heureusement à être appréciés dans notre pays. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les bienfaits de ce système dont le succès est si grand en Europe et qui offre une dernière ressource à tant de familles nécessiteuses. Voici un nouvel exemple de l'utilité de l'assurance sur la vie. La lettre suivante, que nous traduisons de l'anglais, a été adressée il y a deux jours aux directeurs de la Compagnie d'Assurance mutuelle sur la vie et contre les incendies.

Nlle-Orléans, 11 mai 1850.

Messieurs,

J'accuse avec plaisir réception de votre check de $10,000, montant de la police sur la vie de feu Henri Boulet, prise pour le bénéfice de sa femme Modeste Montreuil et de ses enfans. Cette somme leur a été d'un grand secours dans leur malheur.

J'espère que les avantages de votre excellente institution, la première qui ait été établie dans notre Etat, sous l'empire de la mutualité pure et simple, seront appréciés par les citoyens.

Je suis, messieurs, &c.

Pour la veuve Henri Boulet:
AUGUSTE MONTREUIL.

Au Président et aux Directeurs de la Compagnie d'Assurance mutuelle sur la vie et contre les incendies.

Bureau de courtage—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Henry Bezou que l'on trouvera dans une autre partie de nos colonnes. Le bureau de courtage qu'il ouvre est organisé sur un pied entièrement nouveau et offre aux familles une utilité réelle.

Théâtre des Variétés.—La représentation de ce soir, au théâtre des Variétés, est au bénéfice de M. Tom Placide, le favori du public. La salle sera comble.

Première Cour de District—Samuel Livingston, accusé de vol, a été mis en jugement hier et déclaré coupable: néanmoins le jury l'a recommandé à la clémence de la Cour. John Crowley, accusé également de vol, a été acquitté.

L'affaire de James Graham, accusé de libelle, a eu enfin une solution. Le jury, après avoir délibéré pendant vingt-six heures, a rapporté un verdict d'acquittement.

Vol—Le recorder Génois a interrogé hier le nommé Sherwan, accusé de vol et de voies de fait, et l'a envoyé devant la Première Cour de District.

CONGRES.

Sénat, 6 *mai*.—Le vice-président étant absent, M. Atchinson propose de nommer M. King vice-président par intérim. La motion est adoptée à l'unanimité et le secrétaire reçoit l'ordre d'annoncer au président l'élection de M. King.

Plusieurs rapports et pétitions sont lus.

L'honorable T. H. Ellmore nommé sénateur par le gouverneur de la Caroline du Sud, en remplacement de M. Calhoun, décédé, vient occuper le siége de ce dernier.

M. Borland, présente un rapport recommandant de faire imprimer cinq mille exemplaires du rapport géologique et topographique de Sanford F. Smith et du docteur Tyson sur la Californie. Le rapport est adopté.

M. Borland présente une autre rapport recommandant de faire imprimer trente mille exemplaires de cette partie du rapport du bureau des patentes qui a trait à l'agriculture.

Chambre des Représentans.—Sur la proposition de M. Bayley, le bill du déficit, amendé, est référé au comité général.

M. Stanly, de la Caroline du Nord, demande la suspension du réglement pour présenter une résolution ordonnant à un comité spécial chargé de l'enquête relative à M. Ewing, de rechercher l'employé du département qui, pendant la dernière administration, a écrit l'opuscule intitulé Bundlecund.

M. Hall, du Missouri, propose de référer la résolution à un comité distinct.

M. Stanley s'oppose à la motion.

La suspension du réglement est adoptée par 109 voix contre 45.

M. Stanley demande la question préalable.

M. Cobb désire demander l'ajournement.

M. Stanley s'y oppose.

M. Gerry, du Maine, propose un amendement pour s'informer si des commis ont été envoyés dans quelques-uns des Etats pour engager certains individus à se porter comme candidats au Congrès.

M. McLane, du Maryland, demande la reconsidération du vote par lequel la suspension du réglement a été accordée.

M. Crowell propose de déposer cette motion sur le bureau. Sa proposition est adoptée.

Le Président transmet à la Chambre un message annonçant qu'il a signé le bill par lequel le Congrès accepte les navires offerts par M. Grinnell pour aller à la recherche de Sir John Franklin.

M. Crowell demande la suspension du réglement pour présenter une résolution ordonnant au secrétaire de la guerre de communiquer à la Chambre les instructions envoyées par le département au colonel Monroe relativement aux réclamations du Texas sur une partie du territoire du Nouveau Mexique.

La question préalable est mise au voix. Les suffrages se divisent également, le speaker vote dans la négative.

M. Brown, du Mississipi, dit qu'il est membre du comité chargé d'instituer une enquête concernant M. Ewing et que la résolution de M. Stanley entraverait l'action du dit comité. On pourrait nommer un autre comité auquel serait référée spécialement la résolution de M. Stanley. La résolution de M. Stanley est modifiée et référée à un comité special de neuf membres.

La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill du recensement, puis s'ajourne.

Massachusetts—La Législature du Massachusetts s'est ajournée le 3 de ce mois après une session de plus de trois mois. Les Chambres ont voté 320 bills et 111 résolutions: elles se réuniront de nouveau le 7 janvier.

Anniversaire de la proclamation de la République Française—L'anniversaire de la proclamation de la République Française a été célébré au Colisée par les démocrates français de New-York. La réunion était présidée par M. Paul Arpin, éditeur du *Courrier des Etats-Unis*. MM. George Guynet et M. Coutaret, siégeaient comme vice-présidents. Le capitaine Leclerc et M. Blanchot avaient également pris place sur l'estrade comme membres du comité des arrangemens. Le général Avezzana et M. Forresti étaient assis à la droite du président. Celui-ci a prononcé un discours que tous les journaux de New-York s'accordent à louer et que nous trouverons probablement dans le *Courrier des Etats-Unis*. Divers toasts ont ensuite été présentés, dans l'ordre suivant: "L'anniversaire que nous célébrons."—"La République Française."—"Le suffrage universel."—"Le Président de la République Française."—"Le Président des Etats-Unis."

Après ces toasts qui ont tous été vivement applaudis, M. Paul Arpin, le capitaine Leclerc, M. Forresti, le général Avezzana, M. Gerdy et plusieurs autres orateurs ont pris successivement la parole et ont porté au comble l'enthousiasme de leur auditoire. La plus grande harmonie a présidé au banquet et il n'y a pas eu le moindre désordre à signaler.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE.

On lit dans les journaux anglais:

"La commission royale de l'exposition universelle de 1851, dans l'intention de donner aux exposans des médailles de récompense, invite les artistes de tous les pays à concourir, pour la forme de la médaille, aux conditions suivantes:

"1o On frappera trois médailles en bronze de différentes grandeurs et de differens modèles.

"2o La face de ces médailles, pour lesquelles on ne demande aucun dessin, contiendra les portraits de la reine et du prince Albert, et sera exécutée en Angleterre.

"3o 3 prix de 100 livres sterl. (2,500 fr.) chacun, seront donnés pour les modèles de revers de ces médailles, les meilleures et les mieux appropriés aux projets des commissaires.

"4o 3 prix de 50 livres sterl. (1,250 fr.) chacun, seront donnés aux trois meilleures modèles venant après ceux acceptés.

"5o Les revers devront faire ressortir le but de l'exposition, ou rappeler la récompense d'une concurrence heureuse (illustrative of the objects of the exposition, or appropriate as the rewards of successive composition).

"6o Les modèles doivent être envoyés aux secrétaires de la commission avant le 1er juin 1850. Ils doivent avoir neuf pouces (anglais) de diametre et exécutés en bas-relief en plâtre de Paris.

"7o On devra réserver une place pour une inscription courte.

"8o Le même artiste peut concourir pour les trois médailles.

"9o Le nom de l'auteur du modèle sera envoyé sous papier cacheté attaché au dessin. Ce papier ne sera ouvert qu'après que les commissaires auront décidé à quel modèle les prix doivent être décernés.

"10o Les commissaires se réservent le droit de faire tels arrangements qui leur conviendront pour faire exécuter le modèle choisi de la manière qui leur semblera la meilleure."

Budget militaire de l'Union—Le comité des voies et moyens vient de présenter le budget régulier de la marine et de l'armée des Etats-Unis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1851. L'ensemble s'élève à $15,919,609, dont $9,438,842 pour la marine et $6,480,767 pour l'armée. Les dépenses les plus considérables dans la première partie de ce budget sont: le paiement du personnel de la marine, $2,758,262; l'entretien des navires et le combustible des steamers $1,750,000 et les contrats passés avec les diverses lignes à vapeur pour le transport des malles $860,000. Dans l'armée, la paie s'élève à $1,625,426 et les frais de transport des troupes, provisions etc., à $1,600,000.—Quelle leçon ces chiffres ne renferment-ils pas pour les gouvernements européens.

L'immigration en baisse—La décroissance qui s'était manifestée dans les arrivages du mois de mars dernier, comparativement au même mois de 1849, s'est reproduite d'une manière plus notable encore en avril. L'ensemble des immigrants débarqués à New-York durant ce mois, ne s'élève qu'à 15,757, tandis qu'il s'élevait l'année dernière à 21,325: c'est une diminution de 5,568. Aussi, malgré la légère augmentation qu'il y avait eu en janvier et février, les quatre premiers mois de l'année courante se balancent-ils maintenant par une baisse de près de 25 pour cent. L'immigration totale durant cette période en 1849 offrait un chiffre de 49,787 individus; elle n'est en 1850 que de 38,864; différence en moins 10,923.

Il serait difficile d'assigner du premier coup d'œil les causes exactes de ce revirement qui, pour la première fois, arrête le mouvement ascendant de l'immigration aux Etats-Unis. L'une des principales néanmoins nous semble devoir être le rétablissement partiel de la tranquillité sur le continent européen, et ce qui tendrait à corroborer cette conjecture, c'est que la diminution la plus notable se manifeste dans l'immigration allemande.

FEUILLETON.

Mémoires D'OUTRE-TOMBE.

Madame la duchesse d'Orléans désira me voir encore une fois. M. le duc d'Orléans ne vint pas se mêler à cette conversation. Madame Adélaïde s'y trouva comme à la première. Madame la duchesse d'Orléans s'expliqua plus clairement sur les faveurs dont M. le duc d'Orléans se proposait de m'honorer. Elle eut la bonté de me rappeler ce qu'elle nommait ma puissance sur l'opinion, les sacrifices que j'avais faits, l'aversion que Charles X et sa famille m'avaient toujours montrée, malgré mes services. Elle me dit que si je voulais rentrer au ministère des affaires étrangères, S. A. R. se ferait un grand bonheur de me réintégrer dans cette place; mais que j'aimerais peut-être mieux retourner à Rome, et qu'elle (madame la duchesse d'Orléans) me verrait prendre ce dernier parti avec un extrême plaisir, dans l'intérêt de notre sainte religion.

"Madame, répondis-je sur-le-champ avec une sorte de vivacité, je vois que le parti de M. le duc d'Orléans est pris, qu'il en a pesé les conséquences, qu'il a vu les années de misères et de périls divers qu'il aura à traverser; je n'ai donc rien à dire. Je ne viens point ici pour manquer de respect au sang des Bourbons; je ne dois, d'ailleurs, que de la reconnaissance aux bontés de madame. Laissant de côté les grandes objections, les raisons puisées dans les principes et les évènements, je supplie V. A. R. de consentir à m'entendre en ce qui me touche.

"Elle a bien voulu me parler de ce qu'elle appelle ma puissance sur l'opinion. Eh bien! si cette puissance est réelle, elle n'est fondée que sur l'estime publique; or, je la perdrais, cette estime, au moment où je changerais de drapeau. Monsieur le duc d'Orléans aurait cru acquérir un appui, et il n'aurait à son service qu'un misérable faiseur de phrases, qu'un parjure dont la voix ne serait plus écoutée, qu'un renégat à qui chacun aurait le droit de jeter de la boue et de cracher au visage. Aux paroles incertaines qu'il balbutierait en faveur de Louis-Philippe, on lui opposerait les volumes entiers qu'il a publiés en faveur de la famille tombée. N'est-ce pas moi, madame, qui ai écrit la brochure *De Bonaparte et des Bourbons*, les articles sur *l'arrivée de Louis XVIII à Compiègne*, le *Rapport dans le conseil du roi à Gand*, l'*Histoire de la vie et de la mort de M. le duc de Berry*? Je ne sais s'il y a une seule page de moi où le nom de mes anciens rois ne se trouve pour quelque chose, et où il ne soit environné de mes protestations d'amour et de fidélité, chose qui porte un caractère d'attachement individuel d'autant plus remarquable, que *madame* sait que je ne crois pas aux rois. A la seule pensée d'une désertion le rouge me monte au visage; j'irais le lendemain me jeter dans la Seine. Je supplie *madame* d'excuser la vivacité de mes paroles; je suis pénétré de ses bontés; j'en garderai un profond et reconnaissant souvenir, mais elle ne voudrait pas me déshonorer: plaignez-moi, madame, plaignez-moi!"

J'étais resté debout et, m'inclinant, je me retirai. Mademoiselle d'Orléans n'avait pas prononcé un mot. Elle se leva et, en s'en allant, elle me dit: "Je ne vous plains pas, monsieur de Chateaubriand, je ne vous plains pas!" je fus étonné de ce peu de mots et de l'accent avec lequel ils furent prononcés.

Voilà ma dernière tentation politique; j'aurais pu me croire un juste selon saint Hilaire car il affirme que les hommes sont exposés aux entreprises du diable en raison de leur sainteté: *Victoria si est magis, exacta de sanctis*: "sa victoire est plus grande remportée sur des saints." Mes refus étaient d'une dupe; où est le public pour les juger? n'aurais-je pas pu me ranger au nombre de ces hommes, fils vertueux de la terre, qui servent le *pays avant tout*? Malheureusement, je ne suis pas une créature du présent, et je ne veux point capituler avec la fortune. Il n'y a rien de commun entre moi et Cicéron; mais sa fragilité n'est pas une excuse: la postérité n'a pu pardonner un moment de faiblesse à un grand homme pour un autre grand homme; que serait-ce que ma pauvre vie perdant son seul bien, son intégrité pour Louis-Philippe d'Orléans?

Le soir même de cette dernière conversation au Palais-Royal, je rencontrai chez madame Récamier M. de Saint-Aulaire. Je ne m'amusai point à lui demander son secret, mais il me demanda le mien. Il débarquait de la campagne encore tout chaud des évènemens qu'il avait lus: "Ah! s'écria-t-il, que je suis aise de vous voir! voilà de belle besogne! J'espère que nous autres, au Luxembourg, nous ferons notre devoir. Il serait curieux que les pairs disposassent de la couronne de Henri V! J'en suis bien sûr, vous ne me laisserez pas seul à la tribune."

Comme mon parti était pris, j'étais fort calme; ma réponse parut froide à l'ardeur de M. de Saint-Aulaire. Il sortit, vit ses amis, et me laissa seul à la tribune: vivent les gens d'esprit, à cœur léger et à la tête frivole!

DERNIER SOUPIR DU PARTI RÉPUBLICAIN.

Le parti républicain se débattait encore sous les pieds des amis qui l'avaient trahi. Le 6 août, une députation de vingt membres désignés par le comité central des douze arrondissements de Paris se présenta à la chambre des députés, pour lui remettre une adresse que le général Thiars et M. Dury-Dufresne escamotèrent à la bénévole députation. Il était dit dans cette adresse: "que la nation ne pouvait reconnaître comme pouvoir constitutionnel ni une chambre élective nommée durant l'existence et sous l'influence de la royauté qu'elle a renversée, ni une chambre aristocratique, dont l'institution est en opposition directe avec les principes qui ont mis (à elle, la nation) les armes à la main; que le comité central des douze arrondissemens n'accordant comme nécessité révolutionnaire, qu'un pouvoir de fait et très provisoire à la chambre des députés actuels, pour aviser à toute mesure d'urgence, appelle de tous ses vœux l'élection libre et populaire de mandataires qui représentent réellement les besoins du peuple; que les assemblées primaires seules peuvent amener ce résultat. S'il en était autrement, la nation frapperait de nullité tout ce qui tendrait à la gêner dans l'exercice de ses droits."

Tout cela était la pure raison, mais le lieutenant général du royaume aspirait à la couronne, et les peurs et les ambitions avaient hâte de la lui donner. Les plébéiens d'aujourd'hui voulaient une révolution et ne savaient pas la faire; les Jacobins, qu'ils ont pris pour modèles, auraient jeté à l'eau les hommes du Palais-Royal et les braves des deux chambres. M. de Lafayette était réduit à des désirs impuissans: heureux d'avoir fait revivre la garde nationale, il se laissa jouer comme un vieux maillot par Philippe, dont il croyait être la nourrice; il s'engourdit dans cette félicité. Le vieux général n'était plus que la liberté endormie, comme la république de 1793 n'était plus qu'une tête de mort.

La vérité est qu'une chambre sans mandat et tronquée n'avait aucun droit de disposer de la couronne: Ce fut une Convention exprès réunie, formée de la chambre des lords et d'une chambre des communes nouvellement élue, qui disposa du trône de Jacques second. Il est encore certain que ce *croupion* de la Chambre des députés, que ces 221, imbus sous Charles X des traditions de la monarchie héréditaire, n'apportaient aucune disposition propre à la monarchie élective; ils l'arrêtent dès son debut, et la forcent de rétrograder vers des principes de quasi-légitimité. Ceux qui ont forgé l'épée de la nouvelle royauté ont introduit dans sa lame une paille qui tôt ou tard la fera éclater.

JOURNÉE DU 7 AOUT.—SÉANCE A LA CHAMBRE DES PAIRS.—MES DÉMISSIONS.

Le 7 d'août est un jour mémorable pour moi; c'est celui où j'ai eu le bonheur de terminer ma carrière politique comme je l'avais commencée; bonheur assez rare aujourd'hui pour qu'on puisse s'en réjouir. On avait apporté à la chambre des pairs la déclaration de la chambre des députés concernant la vacance du trône. J'allai m'asseoir à ma place dans le plus haut rang des fauteuils, en face du président. Les pairs me semblèrent à la fois affairés et abattus. Si quelques-uns portaient sur leur front l'orgueil de leur prochaine infidelité, d'autres y portaient la honte des remords qu'ils n'avaient pas le courage d'écouter. Je me disais, en regardant cette triste assemblée: "Quoi! ceux qui ont reçu les bienfaits de Charles X dans sa prospérité vont le déserter dans son infortune! Ceux dont la mission spéciale était de défendre le trône héréditaire, ces hommes de cour qui vivaient dans l'intimité du roi, le trahiront-ils! Ils veillaient à sa porte à Saint-Cloud; ils l'ont embrassé à Rambouillet; il leur a pressé la main dans un dernier adieu; vont-ils lever contre lui cette main toute chaude encore de cette dernière étreinte? Cette chambre, qui retentit pendant quinze années de leurs protestations de dévoûment, va-t-elle entendre leur parjure? C'est pour eux, cependant, que Charles X s'est perdu; c'est eux qui le poussaient aux ordonnances; ils trépignaient de joie lorsqu'elles parurent et lorsqu'ils se crurent vainqueurs, dans cette minute muette qui précède la chute du tonnerre.

Ces idées roulaient confusément et douloureusement dans mon esprit. La pairie était devenue le triple réceptacle des corruptions de la vieille Monarchie, de la République et de l'Empire. Quant aux républicains de 1793 transformés en sénateurs, quant aux généraux de Bonaparte, je n'attendais d'eux que ce qu'ils ont toujours fait: ils déposèrent l'homme extraordinaire auquel ils devaient tout, ils allaient déposer le roi qui les avait confirmés dans les biens et dans les honneurs dont les avait comblés leur premier maître. Que le vent tourne, et ils déposeront l'usurpateur auquel ils se préparaient à jeter la couronne.

Je montai à la tribune. Un silence profond se fit; les visages parurent embarrassés, chaque pair se tourna de côté sur son fauteuil, et regarda la terre. Hormis quelques pairs résolus à se retirer comme moi, personne n'osa lever les yeux à la hauteur de la tribune.

J'avais été assez calme en commençant ce discours; mais peu à peu l'émotion me gagna: quand j'arrivai à ce passage: *Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la patrie de mes avertissements dédaignés*, ma voix s'embarrassa, et je fus obligé de porter mon mouchoir à mes yeux pour supprimer des pleurs de tendresse et d'amertume. L'indignation me rendit la parole dans le paragraphe qui suit: *Pieux libellistes, le rénégat vous appelle! Venez donc balbutier un mot, un seul mot avec lui pour l'infortuné maître qui vous combla de ses dons et que vous avez perdu!* Mes regards se portaient alors sur les rangs à qui j'adressais ces paroles.

Plusieurs pairs semblaient anéantis; ils s'enfonçaient dans leur fauteuil au point que je ne les voyais plus derrière leur collègues assis immobiles devant eux. Ce discours eut quelque retentissement: tous les partis y étaient blessés, mais tous se taisaient, parce que j'avais placé auprès de grandes vérités un grand sacrifice. Je descendis de la tribune; je sortis de la salle, je me rendis au vestiaire, je mis bas mon habit de pair, mon épée, mon chapeau à plumet; j'en détachai la cocarde blanche; je la mis dans la petite poche du côté gauche de la redingote noire que je revêtis et que je croisai sur mon cœur. Mon domestique emporta la défroque de la pairie, et j'abandonnai, en secouant la poussière de mes pieds, ce palais des trahisons, où je ne rentrerai de ma vie.

Le 10 et le 12 août, j'achevai de me [illegible] ler et j'envoyai ces diverses démissions:

"Paris, ce 10 août 1830.

"Monsieur le président de la chambre des pairs,

"Ne pouvant prêter serment de fidélité à Louis-Philippe d'Orléans comme roi des Français, je me trouve frappé d'une incapacité légale qui m'empêche d'assister aux séances de la chambre héréditaire. Une seule marque des bontés du roi Louis XVIII et de la munificence royale me reste: c'est une pension de pair de douze mille francs, laquelle me fut donnée pour maintenir, sinon avec éclat, du moins avec l'indépendance des premiers besoins, la haute dignité à laquelle j'avais été appelé. Il ne serait pas juste que je conservasse une faveur attachée à l'exercice des fonctions que je ne puis remplir. En conséquence, j'ai l'honneur de résigner entre vos mains ma pension de pair."

"Paris, ce 12 août 1830.

"Monsieur le ministre des finances,

"Il me reste des bontés de Louis XVIII et de la munificence nationale une pension de pair de douze mille francs, [illegible] en rentes viagères, inscrite au grand livre de la dette publique, et transmissible seulement à la première génération directe du titulaire. Ne pouvant prêter serment à monseigneur le duc d'Orléans comme roi des Français, il ne serait pas juste que je continuasse de toucher une pension attachée à des fonctions que je n'exerce plus. En conséquence, je viens la résigner entre vos mains: elle aura cessé de courir pour moi depuis le jour (10 août) où j'ai écrit à M. le président de la chambre des pairs qu'il m'était impossible de prêter le serment exigé.

"J'ai l'honneur d'être avec une haute &c."

"Paris, ce 12 août 1830.

"Monsieur le grand référendaire,

"J'ai l'honneur de vous envoyer copie des deux lettres que j'ai adressées, l'une à M. le président de la chambre des pairs, l'autre à M. le ministre des finances. Vous y verrez que je renonce à ma pension de pair, et qu'en conséquence mon fondé de pouvoir n'aura à toucher de cette pension que la somme échue au 10 août, jour où j'ai annoncé que j'ai refusé le serment.

"J'ai l'honneur d'être avec une haute, &c.

"Paris, ce 12 août 1830.

"Monsieur le ministre de la justice,

"J'ai l'honneur de vous envoyer ma démission de ministre d'Etat.

"Je suis avec une haute considération,

"Monsieur le ministre de la justice,

"Votre très humble et très obéissant serviteur."

Je restai nu comme un petit saint Jean; mais depuis longtemps j'étais accoutumé à me nourrir du miel sauvage, et je ne craignais pas que la fille d'Herodiade eût envie de ma tête grise.

Mes broderies, dragonnes, franges, torsades, épaulettes, vendues à un juif, et par lui fondues, m'ont rapporté sept cents francs, produit net de toutes mes grandeurs.

CHARLES X S'EMBARQUE A CHERBOURG.

Maintenant, qu'était devenu Charles X? Il cheminait vers son exil, accompagné de ses gardes du corps, surveillé par ses trois commissaires, traversant la France sans exciter même la curiosité des paysans qui labouraient leurs sillons sur le bord du grand chemin. Dans deux ou trois petites villes, des mouvements hostiles se manifestèrent; dans quelques autres, des bourgeois et des femmes donnèrent des signes de pitié. Il faut se souvenir que Bonaparte ne fit pas plus de bruit en se rendant de Fontainebleau à Toulon, que la France ne s'émut pas davantage, et que le gagneur de tant de batailles faillit d'être massacré à Orgon. Dans ce pays fatigué, les plus grands évènemens ne sont plus que des drames joués pour notre divertissement: ils occupent le spectateur tant que la toile est levée, et, lorsque le rideau tombe, ils ne laissent qu'un vain souvenir. Parfois Charles X et sa famille s'arrêtaient dans de méchantes stations de routiers, pour prendre un repas sur le bout d'une table sale, où des charretiers avaient dîné avant lui. Henri V et sa sœur s'amusaient dans la cour avec les poulets et les pigeons de l'auberge. Je l'avais dit: la monarchie s'en allait, et l'on se mettait à la fenêtre pour la voir passer.

Le ciel en ce moment se plut à insulter le parti vainqueur et le parti vaincu. Tandis que l'on soutenait que la France entière avait été indignée des ordonnances, il arriva au roi Philippe des adresses de la province, envoyées au roi Charles X pour féliciter celui-ci "sur les mesures salutaires qu'il avait prises et qui sauvaient la monarchie."

Le bey de Tittery, de son côté, expédiait au monarque détrôné, qui cheminait vers Cherbourg, la soumission suivante:

"Au nom de Dieu, etc., etc..... je reconnais pour seigneur et souverain absolu le grand Charles X, le victorieux; je lui payerai le tribut, etc...." On ne peut se jouer plus ironiquement de l'une et de l'autre fortune. On fabrique aujourd'hui les révolutions à la machine; elles sont faites si vite qu'un monarque, roi encore sur la frontière de ses Etats, n'est plus qu'un banni dans sa capitale.

Dans cette insouciance du pays pour Charles X, il y a autre chose qu'il faut reconnaître: le progrès de l'idée démocratique et de l'assimilation des rangs. A une époque antérieure, la chute d'un roi de France eût été un événement énorme; le temps a descendu le monarque de la hauteur où il était placé, il l'a rapproché de nous, il a diminué l'espace qui le séparait des classes populaires. Si l'on était peu surpris de rencontrer le fils de saint Louis sur le grand chemin, comme tout le monde, ce n'était point par un esprit de haine ou de système, c'était tout simplement par le sentiment du niveau social, qui a pénétré les esprits et qui agit sur les masses sans qu'elles s'en doutent.

Malédiction, Cherbourg, [illegible] tres! C'est auprès de Cherbourg que le vent de la colère jeta Edouard III pour ravager notre pays; c'est non loin de Cherbourg que le vent d'une victoire ennemie brisa la flotte de Tourville; c'est à Cherbourg que le vent d'une prospérité menteuse repoussa Louis XVI vers son échafaud; c'est à Cherbourg que le vent de je ne sais quelle rive emporte nos derniers princes. Les côtes de la Grande-Bretagne, qu'aborda Guillaume-le-Conquérant, ont vu débarquer Charles le Simple, [illegible] pension et sans lance; le château d'Holy-Rood les souverains de son jeune âge, [illegible] aux murailles des châteaux des Stuarts, comme de vieilles gravures jaunies par le temps.

CHATEAUBRIAND.
(*A continuer.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 14 mai 1850.

La demande de coton a repris de l'activité et les ventes de la journée s'élèvent à 4,000 balles aux anciens cours, savoir: Middling @ good middling, 12 @ 12⅝ cts la liv.

Environ 200 boucauts de sucre ont été vendus à des prix pleins: fair, 4⅞ @ 4⅞ cts. 200 barils mélasse ont été pris aux anciens cours.

La farine est ferme et la demande modérée. Environ 4,500 sacs mais ont été faits de 65 @ 70 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié, la demande est limitée.

Le whiskey vaut 20¼ à 20½ cts le gallon pour le rectifie.

Le change est ferme et en demande.

Le fret est lourd.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES—
Steamship Ohio, Schenck, pr New-York.
Steamer Gulnare, Lann, pr Cincinnati.
Goelette Ella, Schernbeck, de Pensacole.
J F Bradford, Taylor, de Pensacole.
Mystic, Smith, de Pensacole.
Urbanna, Small, d'Apalachicola.

—ARRIVES—
Navire Geo W Bourne, Nason, de Liverpool.
Brick Telegraph, Young, de Rattan Island.

—STEAMERS—
Mondiana, Larose, de la Balize.
Rio Grande, Labathe, de St Martinville.
Texas, Claiborne, de Fort Towson.
Concordia, Frost, de Memphis.
Duel ..., Wade, de St Louis.
St Charles, Allen, de Mobile.
Gipsey, Ure, de Bayou Sara.
Alex Scott, Sturgeon, de Louisville.
Gen Taylor, Powell, de Donaldsonville.

—MEMORANDA—
CHARLESTON, 8 mai.—Arrivé, brick Florence, [illegible], de la Nouvelle-Orléans.
SAVANNAH, 6 mai—Arrivée, goelette Enterprise, Bibber, de la Nlle-Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.
[DE LIVERPOOL.]
Niagara, pour New-York.............le 27 Avril
[D'AMERIQUE.]
Niagara, de New-York...............le 22 Mai

LEGION DE LA LOUISIANE.
Escadron de Cavalerie.
D'APRES les ordres du Brigadier-Général commandant la Légion, l'escadron montera à cheval le dimanche 19 mai à huit heures du matin. Equipement complet, tenue d'été.
Par ordre du Lieutenant-Colonel:
AUGUSTIN VIAVANT, Adjudant.
15mai

COMPAGNIE DU GAZ.
LA Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'opérer un appareil à purifier entièrement neuf, d'une construction approuvée, et que le gaz qu'elle fournit maintenant est égal, tant sous le rapport de la pureté, que de l'éclat de la lumière, à celui de tous les établissemens semblables dans le pays.
La Compagnie appelle particulièrement l'attention des chefs de famille sur l'usage du gaz dans la vie domestique, et sur ce fait qu'elle peut en faire placer dans les maisons les tuyaux nécessaires au gaz, plus facilement et à meilleur marché dans cette saison que pendant l'automne ou l'hiver. En faisant l'expérience, on reconnaîtra que le gaz est plus commode et plus économique qu'aucun autre luminaire en usage, et en même temps la quantité actuelle du gaz le rend agréable dans les plus petits appartemens. Des ouvriers habiles sont employés à la pose des installations, et l'on portera toute l'attention possible à la commodité des familles qui favorisent la Compagnie de leur patronage.
Tous ceux qui désirent introduire le gaz chez eux ou dont les installations sont en mauvais état, sont invités à le faire savoir au bureau; leur demande sera enregistrée et il y sera ponctuellement déféré dans l'ordre d'enregistrement. Les tuyaux seront placés dans les maisons à des prix réduits, et toute espèce d'installations ornementales ou de fantaisie seront fournies à des conditions aussi raisonnables que dans les villes du Nord. Les lustres, pendants, &c., seront importés à ordre, soit du Nord, soit de l'Europe.
Bureaux du Gaz, 13 mai 1850. 15 mai—3

MATCHES.
LES SOUTHERN MATCHES de L. A. Guiraud [illegible] à vendre au No 290, rue du Cirque et au No 1.. Vieille Levée. 15 mai—

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.
[illegible]

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible]
15 mai

[illegible]
50 TONNEAUX [illegible]
15 mai—8

HUILE D'OLIVE—[illegible] RAYMOND CABUZAC [illegible]

SUCRE HAVANE—75 caisses [illegible]
RAYMOND CABUZAC,
36, Vieille Levée.

Nous prions MM. les Editeurs de l'Abeille de vouloir donner place dans les colonnes de leur journal à la communication suivante:
Nous soussignés, témoins oculaires de ce qui s'est passé, certifions que le récit des faits publié par M. Davis dans l'Abeille du 13 mai au sujet de sa rencontre avec M. Dufau dans la rue Royale, est de la plus minutieuse exactitude.
Nlle-Orléans, 14 mai 1850.
A. COURVOISIER.
MARTIN.

Décédé hier à midi, à l'âge de 80 ans, Mme veuve ROBERTSON, née Manette Badon. Son corps est exposé rue des Remparts, No. 226, d'où partira le convoi à quatre heures et demie P. M. Ses connaissances ainsi que celles de la famille Foucher, sont priées d'assister, sans autre invitation.

Décédé hier soir à 11 heures et demie, à l'âge de 63 ans, Mr. LAGAY père. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cet après-midi à 5 heures, de sa dernière demeure, rue Conti No. 115.

Décédé hier à 1 heure P. M. M. CHRISTIAN POHNVITZ, natif de Prusse, âgé de 65 ans, résidant en cette ville depuis 19 ans. Ses amis et connaissances et ceux de son fils Alphonse Pohnvitz, sont invités à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures précises, de l'après-midi. Le corps est exposé encoignure des rues Magasin et Duplantier, d'où le convoi partira.

Nous sommes priés d'appeler l'attention du commerce à la vente de la cargaison du brick Hope, venant de Marseilles, par Bernard Turpin, encanteur, qui aura lieu ce soir, à 5 heures, sur la Levée, entre les deux marchés, 1re Municipalité.

Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la grande vente de superbes Meubles en bois de rose et acajou, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au No 118, rue du Canal, par Morphy & Nevius.

Aux entrepreneurs.
DES soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'au 21 courant, pour l'érection d'une SYNAGOGUE en briques, sur le terrain de la rue des Remparts, côté de l'Est, entre les rues Conti et St-Louis. Les spécifications et les plans seront exposés jusqu'au jour désigné ci-dessus.
ISAAC HART,
14 mai—6f rue Camp.

Avis aux propriétaires, aux personnes s'absentant de la ville ou résidant hors de l'Etat.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ce jour ouvert un bureau de courtage pour la location des maisons, la collecte des loyers, le renouvellement des assurances, le réglement des taxes, &c., &c.
En un mot, il se met au lieu et place des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il se charge aussi de la vente et de l'achat des propriétés.
Nouvelle-Orléans, 14 mai 1850.
HENRY BEZOU.
14mai—1m No 60, rue Royale au 1er.

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Juno Cordial du Dr. Larzette est présent comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques; il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfans.
ATTENTION—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York, (seu agent américain) est contrefaite.
En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé
13 mars—6m v et e

Demande d'institutrice.
UNE dame désirant aller à la Mobile pourrait se procurer une place d'institutrice dans une famille pour y donner des leçons de français, en s'adressant à Mme M. Goodrich
Chez HYDE & GOODRICH.
13mai—10f 15, rue de Chartres

A LOUER—Toute cette partie de maison et servitudes, au-dessus du rez-de-chaussée, formant l'encoignure de la rue Royale et face à la jolie Place Antoine. Cette propriété bien aérée et dans le plus beau quartier de la ville, offre une résidence des plus agréables. S'adresser au soussigné, No, rue St Louis
13 mai—10 VICTOR ROUMAGE.

Belle résidence à Mandeville, à vendre ou à louer toute meublée.
LA belle maison neuve, bien connue appartenant à M. J J. Albert.
S'adresser au No 37, rue de Chartres,
P. TRICOU,
17 mai—1m Encoignure St-Louis et Royale.

EAU-DE-VIE ET VINS—A vendre par les soussignés:
[illegible] pipes Cognac de Pinet Castillon et Co., 1826, 1840, 1844, 1847, 1848.
[illegible] 30 pipes cognac A. Moreau;
10 [illegible] do St Georges,
10 [illegible] do Laurent et Dupont;
[illegible] 50 et 250 eau de vie pâle, United-states Proprietors La Rochelle.
100 barriques vin rouge Haut Talence et St Estephe.
100 barils Haut Sauterne.
[illegible] barriques vin vieux supérieur;
[illegible] caisses vin rouge;
[illegible] do blanc;
[illegible] paniers champagne (Swan Brand);
[illegible] quarts old Port Wine, liqueurs, guignolet, bouchons, &c. THOMAS PINET & Co.
[illegible] mai 80, rue Royale.

A LIVRER par les navires Emma Watts et Ely Whitney, de Bordeaux:
40 quarts et 50 huitièmes de pipes eau de vie de Bordeaux, 4me preuve.
25 quarts et 10 huitièmes de pipes du 1849 cognac, Pinet, Castillon & Co.
[illegible] barriques vin rouge.
[illegible] do do blanc.
[illegible] barils do do.
[illegible] caisses vin rouge.
[illegible] do do blanc.
[illegible] milliers bouchons, cire, capsules et étiquettes. THOMAS PINET & Co.
[illegible] 123 rue Royale

EAUX DE VIE—336 quarts de pipe eau de vie Ph. Godard, 5 demi do do Castillon 1815, 15 quarts do do do 20, 5 huitièmes do do do 20; 5 quarts do do Castillon 1825, 17 quarts do do do, 5 demi do do Otard, Dupuy & Co, 10 quarts do do do, 5 do do do Martell & Co, 5 demi do do do, 2 huitièmes do do do, 5 do do do J Hennessy & Co, 10 quarts do do do, 5 do do do J J & A de Lafontaine, 5 do do do do do, J J Dupuy, 15 quarts do do do, 5 demi do do Pinet, Castillon, 16 quarts do do do, 24 do do do S Vincent, 14 huitièmes do do do, 10 quarts do do do H Baren & Co, 20 quarts do do do St-Vincent, 40 quarts do do do, 30 huitièmes do do do, 24 demi do do do Seignette 1815, 20 1825, 1835, 52 quarts do do do, 90 huitièmes do do do do et à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
13 mai 17 & 19, rue St. Louis

PRUNES EN POBANS—36 douzaines pobans prunes seches, en débarquement du navire James Pennell, à vendre par
BERNARD TURPIN.
13 mai—3 90, rue de la Vieille-Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—60,000 regalias, de différentes marques, reçus par le Millaudon et le Pierre Soulé, à vendre par
BERNARD TURPIN,
13 mai—3 90, rue de la Vieille-Levée.

CHAUX—800 barils chaux fraiche des carrières du Cap-Girardeau, en débarquement du steamer Sultana, à vendre par
P. H. MONSSEAUX,
10mai—3f 218, rue St Louis

PENSION ET RESTAURAT
A la Baie St-Louis.
Tenu par François Musse.
L'ETABLISSEMENT ci-dessus vient d'être ouvert dans la propriété de M. Benit, à un lieu du whaf. Des logements convenables ont été disposés pour les familles, et les amateurs de bonne chère pourront à toute heure du jour ou de la nuit se faire servir des repas particuliers dans la salle du restaurant, à des prix modérés. La cuisine sera faite par un cuisinier français. 7mai—15f

Bureau de la Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche.
No 9, rue Bourbon.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de cinq Directeurs pour servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi, 3 juin prochain, de 10 heures à 2 heures A. M.
7mai—3peem G. MAY, Secrétaire.

LIQUIDATION.
LA société existant sous la raison de commerce Tiblier frères, devant être dissoute à la fin d'aout prochain, les soussignés préviennent les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne et le public en général, qu'à partir de ce jour ils vendront leur stock de marchandises à 25 pour cent au dessous du prix coutant, se composant d'un grand assortiment de marchandises françaises très convenables pour la saison, Choisies et importées par un de ces messieurs venant d'arriver de France. Les dames sont instamment priées de venir les visiter convaincues qu'elles y trouveront leur avantage.
TIBLIER FRERES,
Encoignure Dumaine et Condé et encoignure Camp et Julie.
P. S. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.
M. C. Tiblier, encoignure Hôpital et Condé, désirant se retirer totalement des affaires offre à vendre les marchandises de ce magasin avec la même réduction que celle désignée ci dessus.
Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850.
7 mai—3m

L. BINOCHE,
20, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE DOUANE, 20.
A L'HONNEUR de prévenir les dames, qu'étant sur son départ pour France et voulant renouveler entièrement son stock, il a fait subir une grande réduction de prix à ses marchandises.
Il profite de cette occasion pour prier les personnes qui voudront bien lui confier leurs commissions de lui remettre leurs notes avant le 20 mai. Il mettra tous ses soins à les remplir à leur entière satisfaction.
26 avril—15

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co,
Soierie nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE [illegible]
No 20, rue des Magasins, [illegible] Gravier
Marchandises convenables pour le marché mexicain, vogues par les derniers arrivages.
[illegible]

PROCLAMATION
Par Joseph Walker,
Gouverneur de l'Etat de Louisiane.
ATTENDU qu'il a été dûment porté à ma connaissance que Barthelemy Mullen a commis le crime de meurtre sur la personne de Patrick Dowrie à Alger sur la rive droite du Mississipi, j'ai pensé qu'il était convenable de lancer ceci, ma proclamation, afin d'inviter le bon peuple de cet Etat à donner aide et assistance pour arrêter et conduire en justice le perpétrateur de dit crime; j'offre en outre au nom de l'autorité de cet Etat une récompense de trois cents piastres pour l'arrestation et la conviction du dit Barthelemy Mullen. Il a environ cinq pieds 7 ou 8 pouces de haut, [illegible] jambes proéminentes et un accent assez prononcé pour faire reconnaître sa nationalité, bien qu'il soit plus reconnaissable à une hernie très visible.
Donné sous ma main à Baton-Rouge, le 6 mai 1850 et la soixante-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.
JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
8mai—1m

$ 1,000 de Récompense.
UNE récompense de MILLE PIASTRES sera payée à quiconque fournira du témoignage qui pourra faire condamner la personne ou les personnes qui, dans la soirée du 1er courant, ont incendié les bâtimens occupés par M. J. G. Schmidt, rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse.
Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850.
J. M. LAPEYRE.
Président de la Compagnie d'Assurance d'Orléans.
JOHN PEMBERTON,
Président de la Compagnie des Marchands.
CHS BRIGGS & ED ODDEN,
Agents du General Mutual Insurance Company.
6 mai—6f

AVIS.—Les soussignés ayant été nommés par Son Excellence le Gouverneur Walker, notaires publics pour la ville et paroisse d'Orléans, se sont associés et se chargeront de toutes affaires qui se rattachent à leur profession.
ADOLPHE MAZUREAU, Notaire public.
PHILIPPE LACOSTE, Notaire public.
N. B. Leur étude est au No 53, rue Conti, à l'ancien bureau d'Adolphe Mazureau, près de la Banque de la Louisiane. 6 mai—30f

FASHIONABLE STORE.
Encoignure St-Charles et Commune
J. DUCOURNAU prévient ses amis et ses habitues que son départ pour France est fixé au 18 courant; il est prêt à recevoir toutes les ordres qu'il plaira lui confier. Les soins qu'il mettra à remplir les commandes seront appréciés de ceux qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur bienveillant patronage. J. DUCOURNAU
N. B. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison J. Ducournau et Co. sont notifiées par le présent avis de ne payer leurs comptes qu'au soussigné ayant seul le droit de recevoir ou à son représentant légal. J. DUCOURNAU,
6mai—30 Encoignure St-Charles et Commune

BESOIN D'EMPLOI.
UNE personne de 35 ans, garçon, très capable d'enseigner la langue française et l'arithmétique, parlant un peu anglais, s'offre pour sa pension, soit comme professeur ou répétiteur surveillant dans une famille, faire des recouvrements ou commissions dans une maison bourgeoise ou de commerce, &c.
Toutes garanties seront données sur sa probité et sa moralité. S'adresser au bureau de l'Abeille, ou écrire à la poste sous les lettres initiales C. P. Boîte V. No 35. 11mai—3f

CIGARES DE LA HAVANE—En déchargement du brick P Soulé, Regalias, Lord Wellington et Nueva Empresa, a vendre par
J N RICULFI & CO,
11 mai 17, rue de la Commune

CAFE DE LA HAVANE—En magasin et à vendre par J N RICULFI & Co,
11 mai 17, rue de la Commune

CHANDELLES de l'Etoile—300 caisses en déchargement ex J. M. Niles, et à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
8 mai 14, Tchoupitoulas

Coton Osnaburg et Cotonade.
25 balles 7/8 osnaburg lourd, manufacture Anderdale,
20 do 4/4 do do Ashland,
20 caisses 7/8 cotonnades fortes, log cabin,
10 do do do Florentine à raies.
Venant d'arriver et à vendre par
McDOWELL & PECK,
8 mai 96, Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
8 mai 37, Vieille Levée

EN magasin et a vendre par les soussignés:
100 paniers champagne: Sole Créole et Cordon bleu.
200 caisses vin St. Julien Médoc;
100 do Cote Rotie;
100 do vermicelle et macaroni;
10 do eau verte stomachique, J. Fiquet;
10 do absynthe
PAUL JUGE FILS & CO.
[illegible] 27, rue St. Louis

MADERE ET PORTO—100 barils imitation madère;
100 barils imitation Porto, a vendre par
PAUL JUGE FILS & CO.
8mai 27, rue St. Louis

VINS, BOUCHONS, COGNAC—8 barriques vieux Medoc Pauillac;
8 barriques vieux Médoc St. Estephe;
10 do do St. Emilion;
10 do vin de Marseille;
10, ½ et ¼ pipes cognac A. Camus;
20 balles de 30 milles bouchons, a vendre par
PAUL JUGE FILS & CO.
8mai 27, rue St. Louis

PROFESSEUR DEMANDE.
ON demande pour une famille respectable, résidant à la côte, a environ 60 milles de la ville, un professeur, dame ou monsieur, capable d'enseigner le français, l'anglais, principalement cette première langue, le dessin et la musique.
Il est inutile de faire d'offre de services si l'on ne peut fournir les meilleures références pour le caractère et les capacités. S'adresser boîte C, No 35, à la poste. 30av—

Hotel Français et Espagnol.
37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.
MADAME MONDON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 57, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37, Broadway, à quelques portes plus bas, qui se trouve considérablement aggrandi par la bâtisse qui est vaste et commode et où elle peut offrir de jolis appartements pour les familles.
Madame Mondon, comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

AUGUSTE BARRAUD,
Encoignure Royale et Orléans,
A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par le navire Spindola—
Cent-cinquante douzaines de gants, soie et fil d'Ecosse de première qualité, pour hommes et pour dames, ainsi qu'un très grand choix de cravates d'été, en batiste et coutille fantaisie de haute nouveauté. Il vient de recevoir en même temps un grand assortiment de porcelaine et de cristaux.
On est toujours sur du trouver chez lui le meilleur et le plus grand choix de parfumerie que l'on puisse désirer. 26av

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 43, rue Bienville. 7 mai

PEINTURE BLANCHE D'ANGLETERRE—En déchargement du navire Isaac Newton,
Quelques centaines de barillets peinture blanche d'Angleterre, 1re qualité, a vendre par
GAMBLE & BOYLE,
9mai—12f 9, rue Bienville.

Marchandises sèches pour clore une consignation.
LES soussignés désirant clore immédiatement leur stock de saison, appellent l'attention des dames sur le bel assortiment de marchandises sèches qu'ils ont en ce moment en magasin et qu'ils offrent à vendre au-dessous de leur valeur actuelle. Une attention toute particulière est appelée sur leurs barèges français fonds blancs, à bouquets détachés, qu'ils offrent en vente à moitié prix.
M. R. HAGGETY BRO.,
6 mai—15 56, rue Canal.

BOUCHONS—200 milliers bouchons fins, surfins, superfins pour bouteilles;
30 milliers bouchons à damejeannes;
A vendre par NUMA LACOSTE,
6 mai 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam—
MOSELLE 5 caisses vin Winnengen 1846,
do 5 do do Breumeberg,
do 5 do do Scafberg,
HOCK 5 do do Erback 1846,
do 5 do do Charlackberg 1842,
do 5 do do Marcobrun 1834,
do 5 do do Johannesberg do,
do 5 do do Sparkling Moselle 1834,
do Sparkling Ehrnbreit, a vendre par
A. DELAMARE,
5déc 26, rue St-Louis

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 192, entre Conti et St. Louis.
9 déc—1an

THOMAS C. PAYAN & CO.
No 10, rue Canal, entre les rues Vieille-Levée et Chartres.
Manufacture No 311, Broad street, Newark, New-Jersey.
VIENNENT de recevoir par les derniers steamers [illegible] à très bas prix pour du comptant:
HABITS—[illegible]
PANTALONS—Avec et sans sous-pieds.
[illegible]
GILETS—[illegible]
TOILE—Chemises françaises et fabriquées dans le pays, articles supérieurs de $48 à $96 la douzaine; chemises brodées, chemises en coton, de couleur, de Hickory, [illegible]
[illegible]
24 avril—3m THOMAS C. PAYAN & CO.

SALSEPAREILLE—30 balles en débarquement de la goelette Oregon, de Tampico, à vendre par
B. VALLS,
7mai 27, Commune

CUIRS—800, en débarquement de la goelette Oregon, de Tampico, à vendre par
B. VALLS,
7mai 27, Commune

FOIN—182 balles foin 1re qualité, à bord de [illegible], à vendre par J. W. STANTON & Co,
26 av Encoignure Magasin et Lafayette.

Tenue de Livres. [illegible]
[illegible]

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
La Compañía tomará las armas y uniformada, con pantalon blanco, se reunirá en el paraje acostumbrado, el domingo proximo, 19 del corriente, á las 7½ en punto de la mañana, para asistir á una revista de inspeccion.
Se recomienda á los miembros activos el mayor exactitud al cumplimiento consabido.
De órden del capitan.
CAYETANO PACHE,
mayo 13. Sargento 1ro.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orleans, 27 avril 1850.
AVIS est par le présent donné aux porteurs de billets de cette Banque et aux personnes qui y déposent qu'un arrangement a été fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, et que cette institution a assumé le paiement sur demande, des billets et dépôts dûs par la première de ces banques, à sa branche banque, rue du Camp, ancien local de la Banque de Cité.

Avis aux Actionnaires.
CONFORMEMENT à l'arrangement fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, cette institution paiera également sur demande, aux actionnaires de la banque de Cité, au local ci-dessus désigné, la somme de cent piastres par action, ou la valeur au pair des actions, présentées pour être cancellées en déduisant au préalable le montant dû à cette banque par les actionnaires. R. J. PALFREY.
29av— Caissier

Maison de Commission à Paris.
LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et commerçants en général, que leur maison à Paris se chargera à l'avenir des achats en commission de toutes espèces de marchandises soit pour les Etats-Unis ou tout autre pays. Leur longue expérience dans les affaires en général, les mettra à même de contenter ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance. Ils se chargeront aussi des ventes en consignations à la Nouvelle-Orléans et Paris, feront toutes les avances de fonds nécessaire à ce genre d'affaires à des conditions raisonnables.
50, Petites Ecuries, Paris.
21, Magasins, N. O. } H. DE GOER & RIFFLARD
15av—

Vins ordinaires.
EN débarquement du navire Jas. Pennell, de Bordeaux:
100 barriques vin rouge.
20 do vin blanc.
A vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
3 mai 103, rue Royale.

Maison H. NOEL & GUIRAUD,
103, RUE ROYALE, 103
VINS & LIQUEURS.
250 barriques vins ord. différentes marques;
25 barriques vin blanc;
100 barils vins blancs, Grave, Barsac, Sauterne,
15 barriques Château Lafitte,
10 barriques Château Margaux,
15 barriques St-Emilion Laborde;
14 barriques Haut St Emilion;
25 barriques St Julien Medoc;
15 barriques St-Estèphe Médoc;
200 barils Madère, 200 barils Xérès;
300 caisses vins rouges et blancs, Château Margaux, Château Lafitte, St-Julien, Sauterne et Haut-Sauterne;
400 paniers champagne de toute qualité,
100 caisses absinthe (marque Pernod),
100 do kirsch (do),
40 caisses fruits à l'eau-de-vie;
50 huitièmes eau-de-vie de différentes marques
15 quarts do do do;
MARCHANDISES SECHES.
10 balles guinghams fins et surfins de toutes largeurs;
15 balles madras, parfaitement assortis;
1 balle bretelles assorties,
Mousselines, mouchoirs et robes brodés, &c
40 meules fromages de gruyeres, premier choix
cigares de la Havane, de toute marque 9 mars

J. MORIN, IMPORTEUR de vins et eau-de-vie, a transporté son domicile et magasin du No 190 Vieille Levée, au No 186, même rue. 29avril

Vins et Eau-de-vie, a Vendre par
J. MORIN, 186, Vieille Levée.
50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques,
25 barriques vin vieux de St-Emilion,
10 barriques vin vieux de Margaux,
20 barriques vin de Roussillon F. Durand,
10 barriques Bergasse,
10 barils porter, F. Durand,
5 barils Muscat de Roussillon F. Durand
EAU-DE-VIE.
50 quarts de la marque J. Eraud, cognac,
25 quarts de la marque A. Bleruel, Cognac,
25 quarts de la marque de Montezun, en champagne de cognac. 29avril

PORTRAITS
AU DAGUERREOTYPE,
28, Rue du Camp.
M. MOISSENET qui, pendant plusieurs années a tenu l'établissement situé encoignure Royale et St Louis, vient d'ouvrir, sur une plus vaste échelle, un nouvel atelier, rue du Camp, No 28.
Les instruments perfectionnés qu'il a rapporté d'Europe, lui permettent plus que jamais de garantir la fidélité et la supériorité de ses portraits.
Ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir. 1er mai—1m

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.
PLUSIEURS appartements à louer à MANDEVILLE. Les dits appartements peuvent loger plusieurs familles.
Le propriétaire des dits appartements est aussi propriétaire des deux goëlettes, la Celeste et le Ranger, qui font régulièrement les voyages toutes les semaines. Il se charge du transport de tous les meubles et marchandises pour la dite destination, au prix le plus modéré. Deux voitures très commodes sont attachées à l'établissement pour les personnes qui désirent se promener.
S'adresser à M J. MERIC, vieux Bassin, No 130 Nlle-Orleans. 21av—12f

LE DOCTEUR EDOUARD MARTIN,
PREVIENT ses clients qu'il donnera ses consultations de huit à neuf heures A. M. et de une à trois heures P. M., à son cabinet, rue des Remparts, 238.
18av—2m

AVIS.—Les créanciers de la maison MARRE & MOLAISON, de Ouest Baton-Rouge, sont priés, vu le décès de M. Th. Molaison, d'adresser leurs comptes assermentés à M. Alfred Marre à Bâton Rouge, chargé de liquider les affaires de la société, dans les dix jours du présent avis.
7 mai—10t v&c

THOMAS C. PAYAN & Co.,
10, RUE DU CANAL, 10,
Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.
MANUFACTURE
LITTELL & PAYAN, 311, RUE BROAD, au premier, Newark, N. J.
24 avril—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.
P. A. LANAUZE & CO.,
IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE,
ONT transporté leur magasin au No. 59, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti. 27déc

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—176 caisses, en déchargement des navires Sheffield et Beatrice, a vendre par
G. W. DUNBAR,
12 av 30, rue de la Douane.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures marques, telles que Cabanas, Cabarga, Partagas, Figaro, Sevillanas, Palma, Dos Hermanas, Ugues, Sol, Lien de Oro, Colon, etc., en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr.,
6 av No 34, rue Gravier.

207000 Cigares de la Havane de toutes les qualités, des meilleures marques, telles que Cabanas, Cabarga, Figaro, Sevillana, Dos Hermanas, Minerva, et beaucoup d'autres venant de débarquer du brick Adams Gray, et à vendre par D. BORNIO, Jr.,
2 mai 34, rue Gravier.

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,
A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. 29avril—1an

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du Steamboat, offre à vendre 80 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, en lot à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT,
15nov 55, rue Commune

FERBLANC, CUIVRE, &c—En déchargement et à vendre en magasin:
300 caisses plats en ferblanc 1x3, pour charbon;
20,000 livres cuivre de chaudronnier, 10 à 160 liv.;
5,000 livres ferblanc en feuille—5,000 liv.;
1,000 barillets clous 3 à 60;
100 do do 4 à 7 pouces;
250 rouleaux cordes de Manille ½ à 6 pouces,
à vendre par PRIESTLEY & BEIN,
8 mars 89 et 91, rue du Camp

DIVERS—A vendre par Seccomb & Voorhies, 14 Tchoupitoulas.
BLANC DE BALEINE—500 caisses;
SAVON—30 caisses Palme, 600 do pale, 160 do blanc, 200 do fantaisie,
HUILE—50 barils graisse No 1;
JAMBONS—100 barils passés au sucre;
LANGUES DE BŒUF—25 caisses extras;
MESS BŒUF—150 barils Davis et 100 demi do;
AMIDON—200 caisses de Fox;
GRAISSE—300 barils No 1;
MORUE—200 caisses, beurre de l'Ouest et fromage, a vendre par SECCOMB & VOORHIES,
14 mai 14, rue Tchoupitoulas

Brandy et Genièvre.
ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le soussigné en tient constamment en vente à la convenance des acheteurs.
J. McDONNELL,
Encoignure St-Philippe et Remparts
15 mars—av

SUCRE de la Havane—640 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et a vendre par
RAYMOND CABUZAC,
24 av 36 rue de la Vieille Levée

MME. MAUGHY,
Accoucheuse de Paris et de la N.-Orleans,
Encoignure Bourbon et Ste-Anne,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle tient [illegible]

PERDU OU EGARE—[illegible]
N. POTIER.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.
Jeudi, 16 Mai 1850.
BENEFICE DE M. COLIN.
Cloture de la Saison.
Positivement la dernière représentation du célèbre opera
JERUSALEM
Grand opéra en quatre actes et huit tableaux, de Verdi.
QUI PERD GAGNE,
Comédie en 1 acte, de Placide Canonge.
On commencera à 6½ heures

THEATRE ST-CHARLES.
Le bénéfice d'adieu de M. MACALISTER a été renvoyé par cause de mauvais temps à
MERCREDI SOIR, 15 MAI 1850.
LES MYSTERES D'UN PALAIS ENCHANTE
En deux séries: la cuisine de Parafaragaramus, la bouteille enchantée, amputation du nez d'un spectateur de bonne volonté, le Paon, la tête du vieux NICK—L'escamotage de Mme Macalister.

Théatre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER.
BENEFICE DE M. T. PLACIDE.
MERCREDI SOIR, 15 MAI
THE NEW FOOT MAN, comédie—Bobby Breakwindow, M. Holland; Polly, Mrs. Blake.
UN GRAND DIVERTISSEMENT dansé par Miles Antonia Hillariot, H. Vallée, Julia Vallée, MM. Mangin, Bouxary, Pinguely et De Vegas.
THE INVINCIBLES, opéra bouffon.—Victorine, Mrs. Howard.
Le spectacle sera terminé par
LE NABOB D'UNE HEURE, comédie — Sam Hobbs, M. W. R. Blake; Dick Dumpy, M. T. Placide; Nanny Scraggs, Mrs. Howard.
Pour plus d'informations voir le programme.
Premières loges et parquets 75 cents
Secondes loges 50
Galerie pour les hommes de couleur 25

GRAND CONCERT D'ADIEU,
DONNÉ PAR MESDAMES
DEVRIES et BESSIN et M BESSIN.
MADAME DEVRIES et M. et Mme BESSIN se proposent de donner un grand concert avant leur départ pour France. Le programme et le jour du concert seront indiqués sous peu. 14 mai—f

BENEFICE DE L'ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS.
UN MAGNIFIQUE FEU D'ARTIFICE préparé par M. Catoir, sera tiré sur la Place Lafayette MARDI SOIR 21 courant. Billets 50 cents: on peut s'en procurer aux différents hotels ou chez les libraires et
J. N. Marks, 79, Tchoupitoulas.
J. E. Caldwell, 16, Poydras.
T. C. Poole, Greffier de la Troisième Cour de District.
H. J. Leory, 3, St Charles.
D. Sosan, chez Roth & Co.
L. C. Dillard, Municipality Hall.
S. G. Risk.
W. C. Tompkins, 4, rue des Magasins.
9 mai—5

JARDIN WASHINGTON,
Plantation McCarty 174 et 175, rue Levée, 3me Municipalité.
LE jardin Washington qui vient d'être ouvert au public offre aux promeneurs le lieu de promenade le plus agréable du Sud. Les visiteurs trouveront sous de beaux ombrages des rafraichissements soda waters, &c. M. Robert Chivers le propriétaire ne négligera rien pour faire de ce jardin le rendez-vous de la bonne société de la ville.
Les omnibus partant de la rue Canal se rendent à deux rues du jardin.
Prix d'entrée—10 cents. 27 av

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.
LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et le plus de goût possible, sera ouvert tout l'hiver—Les bals auront lieu régulièrement les lundis mercredis, jeudis et samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera negligé pour rendre les réunions les plus agréables. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur.
N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—

WHITE-HALL,
No. 44, RUE ST-LOUIS,
SALON D'HUITRES, CAFE, &c., &c.
NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.
Nous avons fait construire un salon renfermant un café et un établissement pour la consommation des huitres.
Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure tendant à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle Orléans.
Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les meilleures huitres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs [illegible]
Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé [illegible]
24 nov S. VIOSCA & Co

P. CHARLES CUVELLIER,
AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC.
8 mai Bureau, No. 174, rue Royale.

HORATIO DAVIS,
Notaire Public, rue St-Charles,
Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune.

J. MAGNE,
AVOCAT,
A son Bureau 83, rue de Chartres.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
22 Exchange Place, vis-à-vis
24 juil—1a le Bureau de la Poste.

D. BORNIO Jr.,
Marchand Commissionnaire et importeur de Cigares, Tabac et Café de la Havane.
6 avril Rue Gravier, No. 34.

V. TARDÉ, Courtier.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRETS D'ARGENT.
185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
12mars—1ierjuil

LANGUE ANGLAISE.
SYSTEME ORAL.
J. S. DE PALOS, professeur d'Anglais Français et Espagnol, au Passage de la Bourse, tout près de la rue de Douane, tient ses classes depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi; et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9. Son système d'enseignement étant bien connu dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent parler en très peu de temps les susdites langues feraient bien de ne pas en négliger la meilleure occasion. 25 fév—3m

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDIS ET JACONATS FRANÇAIS.
M. R. HAGGERTY & Bro.
No 56, rue du Canal.
SOLLICITENT respectueusement l'attention des dames à la très-grande réduction des prix, sur les marchandises suivantes:
Organdis et balsorines imprimés, riches, réduits de 50 à 30 cents.
Les plus belles qualités de jaconats français réduits de 37½ cents à 25 cents.
Nous offrons également les marchandises ci-après, qui viennent d'arriver, à des prix considérablement réduits:
BAS DE COTON ANGLAIS.
500 douzaines bas de coton, faits à Londres, pour dames et demoiselles.
800 douzaines chaussettes anglaises, pour hommes et garçons;
Toile à chemises, d'Irlande, toile à traversins, toile à draps 8/4, 9/4, 10/4 et 12/4; Platilles, Bretagne, Crema, Morlaix, Toile de Paris, Damassés, Diaprés, toile à table, serviettes, linges de table, rideaux en mousseline et dentelles, brin à moustiquaire, bobinet 12/4, mousseline brochée et unie.
Le plus vaste assortiment de Bareges, Tissus, Grenadines, Albarines et autres articles pour habillements de dames; le tout des derniers goûts et ce qu'il y a de mieux assorti en ville. 11av—ins

Graines fraiches de jardinage.
Garanties de la récolte de 1849.
REÇUS par la barque Arthur, de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches de jardinage:

Betteraves,	Laitues,	Giraumons,
Haricots,	Melon musqué,	Radis,
Choux,	Melon d'eau,	Epinards,
Choufleurs,	Moutarde,	Squash,
Céleri,	Oignons,	Roquette,
Carrottes,	Pois,	Tomates,
Cressons,	Poivre,	Navets,
Concombres,	Persil,	

Les prix pour les jardiniers sont largement réduits. Les acheteurs sont priés de venir examiner ces marchandises avant d'acheter ailleurs.
WM. DINN, agent, 20 Canal,
9 avril Nouvelles bâtisses de la Levée

ILLUSTRATION.
$6 par an au lieu de $8.
CE magnifique journal dont l'abonnement est de 30 francs en France, paraît toutes les semaines et forme deux grands et beaux volumes par année. On peut s'abonner au prix de $6 chez le soussigné. V. HEBERT, libraire.
17 av 149, rue de Chartres.

Thiers, histoire du Consulat et de l'Empire.
9me VOLUME (*Edition du Courrier des E. U.*)
MESSIEURS les souscripteurs à l'histoire du Consulat et de l'Empire, (*Edition du Courrier des Etats Unis*) sont prévenus que le 9me volume de cet ouvrage est prêt à leur être délivré.
V. HEBERT, libraire.
17av 149, rue de Chartres.

LES SIEURS BOYER FRERES, tiennent constamment dans leur magasin situé à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité, un grand assortiment de vins [illegible] de Hollande et du Nord, rhum, whiskey, &c. [illegible]
25 avril

EN débarquement du navire [illegible], 40 barriques vin rouge [illegible]
[illegible]